

Appel à manifestation d'intérêt

Destination France à vélo
*Des territoires d'excellence
pour le tourisme à vélo.*

Mai 2026

Règlement

Le dossier est à déposer en suivant la procédure sur
[démarches-numériques](#).

Jusqu'au vendredi 31 juillet 2026 à 23h59.

Table des matières

1 -	Contexte	3
2 -	Objectif	3
3 -	Cibles et modalités d'accompagnement	3
4 -	Eligibilité	4
5 -	Engagement des porteurs de projet	4
6 -	Processus de sélection	5
7 -	Critères de sélection des lauréats	5
a)	Détails des critères obligatoires	6
b)	Détails des critères complémentaires	8
8 -	Partenaires, membres du comité de sélection et confidentialité	8
9 -	Annexes	10

1 - Contexte

En croissance continue depuis plus de 10 ans, le tourisme à vélo s'impose comme un moteur essentiel de l'économie touristique en France, et assure un soutien important à l'économie du vélo. La pratique offre une manière privilégiée de découvrir les richesses géographiques, culturelles et patrimoniales du pays, tout en renforçant l'attractivité des territoires et de la destination France. Les touristes à vélo réalisent des dépenses quotidiennes plus importantes que les autres touristes (+24%), qui soutiennent le maintien d'emplois locaux et non délocalisables.

Si la pratique d'itinérance bénéficie d'une bonne médiatisation et d'un suivi régulier, les autres pratiques tels que les séjours à vélo plus sportifs (VTT, gravel, etc.) ou l'excursion autour de son lieu d'hébergement touristique sont aujourd'hui bien moins valorisées. Là où certaines régions européennes (Flandres, Majorque, Dolomites) travaillent pour valoriser leurs destinations emblématiques, la France a encore un potentiel à révéler.

2 - Objectif

Inscrit dans la stratégie nationale du tourisme à vélo (mesure 6) et comme objectif « tourisme » prioritaire du contrat de filière vélo, le projet « destinations France à vélo » répond à un besoin remonté unanimement par l'écosystème vélo : identifier des destinations misant sur les diverses pratiques cyclables comme pilier de leur attractivité, à valoriser ces dernières sur la scène nationale et européenne afin de faire rayonner la destination France à vélo. L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) présenté dans ce règlement s'inscrit dans cette logique.

L'AMI a pour objet **la mise en lumière des destinations cyclables d'excellence par le soutien à la communication et la mise en réseau des lauréats. Sélectionnés dans le cadre d'un AMI (Appel à Manifestation d'intérêt)**, le choix des destinations poursuit **quatre intentions** :

- **Identifier des sites et territoires** emblématiques et singuliers du tourisme à vélo en France, au-delà des itinéraires reconnus.
- **Valoriser la diversité de ces territoires et de ses sites cyclables** en considérant une multiplicité des pratiques.
- **Garantir l'excellence** des destinations cyclables pour leur promotion en France et à l'international (pays européens de proximité)
- **Promouvoir des patrimoines et des innovations du vélo en France** (culturels, sportifs, industriels...) témoignant du dynamisme de la filière dans la valorisation de la destination France à vélo.

3 - Cibles et modalités d'accompagnement

Cibles : L'AMI vise à sélectionner, pour ce volet 2026, une **vingtaine de territoires** (a minima un par région), répondant au cahier des charges présenté ci-après. Les sites et territoires touristiques visés dans le cadre de cet AMI sont infra-départementaux : à titre d'exemples, peuvent candidater des communes, des groupements de communes, des syndicats mixtes, des parcs naturels régionaux, etc. Les lauréats seront valorisés à l'échelle nationale et européenne selon plusieurs modalités pour une durée de **deux ans**.

Modalités d'accompagnements proposées :

- **Valorisation nationale** des lauréats par le ministère chargé du tourisme notamment **en ligne** lors de **l'annonce des lauréats à l'automne 2026**.
- **Mise à disposition d'un kit de communication pour valoriser les atouts des territoires**
- **Partenariat avec Atout France** - Atout France mènera des actions pour valoriser les destinations lauréates en ligne et sur des salons d'envergure internationale.
- **Mise en réseau des lauréats** - Le ministère chargé du tourisme, le Réseau vélo & marche et France Vélo organiseront des moments de rencontres et d'échanges entre lauréats pour partager les bonnes pratiques, lever les difficultés et rencontrer des prestataires ad hoc.
- **Valorisation par les partenaires** - Les partenaires du projet seront sélectionnés dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt parallèle. L'ensemble des candidats répondant aux exigences du cahier des charges pourront accompagner les futurs lauréats. L'annonce des partenaires fera l'objet d'une séquence ultérieure au printemps 2026. Une fois sélectionné, les partenaires de l'AMI **mettront en avant les lauréats** selon des modalités propre à chacun, et/ou **seront associés aux travaux du réseau des lauréats**.

4 - Eligibilité

Les porteurs de projet éligibles dans le cadre de cet AMI peuvent être des **personnes morales publiques** [Collectivités, établissements publics des Collectivités ou de l'Etat, entreprises publiques...], des **personnes morales privées** [associations, fondations...] ou **des groupements d'acteurs** quelle que soit leurs formes adossées à un territoire. Les porteurs de projet doivent être domiciliés sur le territoire national, en Métropole ou en Outre-mer. Ne sont éligibles que les structures déjà constituées juridiquement (les sociétés en cours d'immatriculation ne sont donc pas éligibles).

5 - Engagement des porteurs de projet

Les porteurs de projet candidats, et le cas échéant leurs partenaires, s'engageront, une fois désignés lauréats de l'AMI, et pour une durée de 2 ans à compter de l'annonce officielle, à :

- Désigner une personne référente sur la durée de l'accompagnement sollicité dans le cadre de l'AMI ;
- Fournir les visuels et les documents de communication pour sa mise en avant, et autoriser la DGE et ses partenaires [liste des membres du comité en section 8] à les utiliser dans le cadre de la promotion des lauréats « destinations France à vélo » ;
- Participer aux événements de rencontre organisés par le ministère chargé du tourisme et ses partenaires afin de faciliter le partage d'expériences entre porteurs de projet bénéficiant d'un accompagnement dans le cadre de cet AMI.

Une fois lauréat, une convention de partenariat sera signée avec le ministère en charge du tourisme, afin de détailler les droits et obligations de chacune des parties.

6 - Processus de sélection

La procédure de sélection se déroule sur la base d'une pré-sélection des candidats par la Direction générale des Entreprises, puis par l'examen par un Comité de sélection des dossiers de candidature.

A l'issue de l'analyse des dossiers, sur la base des critères précisés à l'article « critères de sélection des lauréats », **le comité de sélection se réserve le droit d'organiser des auditions de certains candidats en visioconférence.**

Le choix des **lauréats** interviendra à l'issue de la procédure de sélection selon le calendrier indicatif suivant :

- 30 avril : ouverture des candidatures.
- Juin 2026 : organisation d'un webinaire à destination des territoires, afin de les accompagner sur leur candidature.
- 31 juillet 2026 à 23h59 : clôture des candidatures.
- 30 septembre 2026 : annonce des lauréats.

7 - Critères de sélection des lauréats

Les besoins pour les territoires peuvent différer en fonction de leur maturité concernant l'accompagnement des cyclistes dont les pratiques peuvent être diverses. Le cahier des charges ci-après **se veut ainsi ouvert aux candidatures de territoires plus ou moins avancés dans leur politique de tourisme à vélo.** Ainsi, différents niveaux de critères seront prévus :

- Des critères obligatoires sans lesquels il n'est pas possible d'accueillir convenablement les touristes à vélo ;
- Des critères complémentaires, dits « de progression » qui peuvent soit être déjà remplis pour les territoires les plus avancés, soit prendre la forme d'engagements pour le développement de la politique cyclable à court ou moyen terme.

Les critères sont résumés dans le tableau ci-dessous.

	CRITÈRES OBLIGATOIRES
1	Présence d'une offre cyclable de grande qualité sur au moins une pratique
2	Présence de services et équipements vélos sur le territoire (location, réparation de vélos, aires de services, stationnements sécurisés, etc)
3	Présence ou projet de développement d'hébergements Accueil Vélo©
4	Accessibilité du territoire pour les cyclistes par des mobilités autres que la voiture individuelle (train/bus/navette locale)
5	Présence d'une offre complète, (touristique, récréative, sportive) pour permettre de fixer les acteurs sur le territoire pour des séjours courts/moyens/longs

6	Existence de supports physiques et dématérialisés de communication valorisant les atouts cyclables du territoire
7	Cohérence des projets vélo avec les enjeux territoriaux
8	Organisation d'au moins un évènement annuel dédié à la pratique cyclable sur le territoire concerné
	CRITÈRES COMPLÉMENTAIRES
1	Objectif « mobilisation de l'écosystème »
2	Objectif « multipratiques »
3	Objectif « complémentarité avec les mobilités du quotidien »
4	Objectif « sécurisation »
5	Objectif « filière économique »

a) Détails des critères obligatoires

Critère 1 : Présence d'une offre cyclable de grande qualité sur au moins une pratique

Objectif du critère : s'assurer d'un minimum d'offres cyclables variées, sécurisées, balisées, qualifiées ou labellisées pour les touristes à vélo.

A justifier :

- Disposer de parcours et boucles inscrits à un schéma,
- et/ou de parcours qualifiés FFC, FFVélo, gravel, enduro,
- et/ou présence d'équipements spécifiques type bikepark, stade VTT, trail center
- Tous éléments permettant de justifier les notions de qualité, sécurité, diversité, jalonnement, entretien, etc.

Critère 2 : Présence de services et équipements vélos sur le territoire (location, réparation de vélos, aires de services, stationnements sécurisés, etc)

Objectif du critère : s'assurer de la qualité des services proposés aux touristes à vélo

A justifier :

- Présence d'au moins un loueur de vélo et d'un réparateur vélos référencés par l'office de tourisme
- Existence d'une offre de services par des professionnels de la pratique (moniteurs, guides et accompagnants, experts, agences réceptives vélo...)
- Présence d'au moins un espace équipé de stationnements et d'une borne d'auto-réparation
- Borne ou point de recharge pour vélo électrique
- Toilettes publiques accessibles
- Point(s) d'eau potable accessible(s) toute l'année

Critère 3 : Présence ou projet de développement d'hébergements Accueil Vélo®

Objectif du critère : s'assurer de la qualité de l'accueil des touristes sur le territoire

A justifier :

- Présence ou projet en cours d'hébergements labellisés Accueil Vélo®

La présence d'un label local équivalent sur le territoire peut être pris en compte dans une démarche transitoire.

Critère 4 : Accessibilité du territoire pour les cyclistes par des mobilités autres que la voiture individuelle (train/bus/navette locale)

Objectif du critère : mettre en avant des territoires qui favorisent les mobilités bas-carbone

A justifier :

- Présence d'une gare routière ou ferroviaire en activité
- Présence de stationnement vélos sécurisés à proximité de la gare
- Communication active sur les modes de déplacement disponibles sur le territoire

Nb : le comité de sélection se réserve la possibilité de l'appréciation dans le cas de services de mobilité ponctuels en cohérence avec la fréquentation cyclotouristique du territoire.

Critère 5 : Présence d'une offre complète, (touristique, récréative, sportive) pour permettre de fixer les acteurs sur le territoire pour des séjours courts/moyens/longs

Objectif du critère : Permettre aux accompagnants de trouver une diversité d'offre sur le territoire, vélo ou non. Valoriser le travail du ou des offices de tourisme de proximité, et en faire des portes d'entrées incontournables pour les touristes.

A justifier :

- Présence de sites de visites valorisés localement et accessible depuis les départs d'itinéraires
- Présence de services touristiques essentiels (offices de tourisme, restaurants, commerces de proximité...)
- Informations touristiques accessibles depuis les points de départ des boucles (affichage extérieur, office de tourisme, partenaires locaux, ...)

Critère 6 : Existence de supports physiques et dématérialisés de communication valorisant les atouts cyclables du territoire

Objectif du critère : Assurer la bonne visibilité de l'offre

A justifier :

- Communication institutionnelle à jour des atouts cyclables du territoire
- Informations sur les infrastructures, les boucles et les itinéraires cyclables auprès de l'office de tourisme
- Référencement en ligne des boucles et itinéraires
- Existence d'une communication en une langue étrangère a minima, anglais ou langue de proximité pour les territoires frontaliers

Critère 7 : Assurer une cohérence des projets vélo avec les enjeux territoriaux

Objectif du critère : Assurer une inscription de la pratique touristique vélo dans les démarches structurées et planifiées du territoire

A justifier :

- Présence sur le territoire d'un point de contact, référent en capacité de suivre le projet
- Prise en compte des objectifs en faveur du développement de la pratique du vélo dans les politiques territoriales.

Critère 8 : Organisation d'au moins un évènement annuel dédié à la pratique cyclable sur le territoire concerné

Objectif du critère : mettre en valeur les événements vélo emblématiques qui font vivre le territoire.

A justifier : un événement annuel marqueur du territoire à destination du grand public comme une manifestation ou une compétition cycliste, un salon vélo, un événement Mai à vélo, des fermetures de route...

Les pièces justificatives pour tous les critères sont détaillées en annexe.

b) Détails des critères complémentaires

Ces 5 critères complémentaires, dits « de progression » seront appréciés par le jury selon la grille d'analyse détaillée en annexe. Ils permettront de confirmer le niveau d'implication des destinations sur le tourisme à vélo et de différencier les candidatures, selon un système de points. Afin de vous guider lors de votre réponse sur démarches-numériques, un certain nombre de questions vous sont posées en face de chaque critère complémentaire. Vous êtes libre de télécharger, directement sur la plateforme démarches-numériques, les pièces jointes de votre choix, afin de justifier vos réponses.

Objectif 1, mobilisation de l'écosystème : Comment l'écosystème vélo et tourisme à vélo sont-ils mobilisés sur votre territoire ?

L'engagement du territoire à fédérer l'écosystème vélo et particulièrement du tourisme à vélo sera considéré. Cela se traduit par la coopération entre les différents acteurs publics car la gouvernance est un enjeu majeur de la réussite d'une politique de destination mais également par l'implication d'acteurs économiques locaux aux côtés du secteur public.

Objectif 2, multipratiques : Quels sont les efforts déployés pour développer d'autres pratiques cyclables à côté de la pratique phare ? Est-ce qu'il est possible de pratiquer le vélo selon diverses modalités ?

Le développement de pratiques cyclables diversifiées en parallèle de la pratique phare est un objectif ambitieux, mais essentielle dans l'appréciation nationale et internationale d'une destination d'excellence pour les touristes à vélo.

Objectif 3, complémentarité avec les mobilités du quotidien : Quelles sont les politiques du territoire en faveur de la pratique du vélo du quotidien, en tant que mode de déplacement ?

Le but est de présenter le développement d'éventuelle démarche complémentaire pour favoriser les mobilités actives au quotidien en articulation avec des projets à dimension touristique.

Objectif 4, sécurisation : Quelles sont les solutions existantes pour sécuriser les vélos, batteries et bagages des touristes ?

Objectif 5, filière : Quels sont les actions et outils développés par votre territoire visant à sensibiliser et acculturer les acteurs économiques et les habitants aux pratiques cyclistes ?

8 - Partenaires, membres du comité de sélection et confidentialité

Les documents transmis dans le cadre du présent AMI sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués qu'au ministère chargé du tourisme et aux membres du Comité de sélection.

Le comité de sélection rassemble les membres du comité d'experts qui ont travaillé à l'élaboration de l'AMI, ainsi que les membres du COPIL à savoir France Vélo, Réseau vélo et marche et le ministère chargé du tourisme.

Présidente : Chrystelle Beurrier, co-présidente du Réseau vélo et marche

Structures représentées et membres :

AD'OCC, ex-CRTL Occitanie	Lucile Barthès
Amaury Sport Organisation	Thomas Cariou
Atout France	Gabrielle Labescat
CYGO	Laurent Savignac
Fédération Française Vélo	Baptiste Dupuis
Fédération Française de Cyclisme	Jérôme Krier
France Vélo	Florence Gall
Lokki	Raphael Masbou
Ministère chargé des sports	Jonathan Clottes
Ministère chargé des transports	Suzanne Lecroart
Ministère chargé du tourisme	Thomas Voldoire
Réseau vélo & marche	Sophie Rapinel
Syndicat des Moniteurs Cyclistes Français + FVT	Julien Rebuffet
Union des Entreprises du Sport et du Cycle	Brice Blancard

Contact - Informations complémentaires

Pour toute question concernant le présent appel à manifestation d'intérêt, vous pouvez contacter la DGE à l'adresse suivante : tourismedurable.dge@finances.gouv.fr

9 - Annexes

1. Critères obligatoires : pièces justificatives

Valorisation des objectifs	Confirmation / évaluation	Pièces justificatives <i>Non exhaustives, données à titre d'exemple</i>
Critère 1 : Présence d'une offre cyclable de grande qualité sur au moins une pratique		
Parcours et boucles inscrits à un schéma et/ou parcours qualifiés FFC, FFVélo, Gravel, Enduro et/ou Présence d'équipements spécifiques type bikepark, stade VTT, Trail Center	Descriptif à rédiger	<ul style="list-style-type: none"> ○ Carte détaillée de l'offre cyclable ○ Page web descriptive de l'offre cyclable ○ Schéma ou plan vélo présentant l'offre cyclable
Tous éléments permettant de justifier les notions de qualité, sécurité, diversité, jalonnement, entretien, etc	Descriptif à rédiger	<ul style="list-style-type: none"> ○ Document de planification du jalonnement, de l'entretien ○ Réalisation et résultat d'audit qualité (infra, jalonnement, entretien,) ○ Obtention d'un label, d'une certification
Critère 2 : Présence de services et équipements vélos sur le territoire (location, réparation de vélos, aires de services, stationnements sécurisés, etc)		
Présence d'au moins un loueur de vélo et d'un réparateur vélos référencés par l'office de tourisme	OUI / NON	<ul style="list-style-type: none"> ○ Coordonnées, adresses et contacts des loueurs et réparateurs ○ Site internet
Existence d'une offre de services par des professionnels de la pratique (moniteurs, guides et accompagnants, experts, agences réceptives vélo...)	OUI / NON	<ul style="list-style-type: none"> ○ Coordonnées et contacts des professionnels ○ Site internet ○ Offres commerciales
Présence d'au moins un espace équipé de stationnements et d'une borne d'auto-réparation	OUI / NON	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adresse ou coordonnées GPS ○ Photo ○ Plan
Borne ou point de recharge pour vélo électrique	OUI / NON	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adresse ou coordonnées GPS ○ Photo ○ Plan
Toilettes publiques accessibles	OUI / NON	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adresse ou coordonnées GPS ○ Photo ○ Plan
Point(s) d'eau potable accessible(s) toute l'année	OUI / NON	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adresse ou coordonnées GPS ○ Photo ○ Plan
Critère 3 : Présence ou projet de développement d'hébergements Accueil Vélo ©		

Présence ou projet en cours d'hébergements labellisés Accueil Vélo©	Descriptif à rédiger	<ul style="list-style-type: none"> ○ Liste des labellisés Accueil Vélo
Critère 4 : Accessibilité du territoire pour les cyclistes par des mobilités autres que la voiture individuelle (train/bus/navette locale)		
Présence d'une gare routière ou ferroviaire en activité	Descriptif à rédiger	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adresse ou Coordonnées GPS ○ Photo ○ Plan
Présence de stationnement vélos sécurisés à proximité de la gare		<ul style="list-style-type: none"> ○ Photo ○ Extrait des data nationales relatives aux stationnements sécurisés en gare
Communication active sur les modes de déplacement disponibles sur le territoire		<ul style="list-style-type: none"> ○ Page dédiée sur le site de l'office de tourisme ○ Plan détaillé de l'offre de transport
Critère 5 : Présence d'une offre complète, (touristique, récréative, sportive) pour permettre de fixer les acteurs sur le territoire pour des séjours courts/moyens/longs		
Présence de sites de visites valorisés localement et accessible depuis les départs d'itinéraires	Descriptif à rédiger	<ul style="list-style-type: none"> ○ Carte ou documentation touristique ou dispositif digital présentant itinéraire et points d'intérêt touristique
Présence de services touristiques essentiels (office de tourisme, restaurants, commerces de proximité...)		<ul style="list-style-type: none"> ○ Documentation touristique ou dispositif digital présentant les services touristiques
Informations touristiques accessibles depuis les points de départ des boucles (affichage extérieur, office de tourisme, partenaires locaux, ...)		<ul style="list-style-type: none"> ○ Documentation touristique ou dispositif digital ○ Photo
Critère 6 : Existence de supports physiques et dématérialisés de communication valorisant les atouts cyclables du territoire		
Communication institutionnelle à jour des atouts cyclables du territoire	Descriptif à rédiger	<ul style="list-style-type: none"> ○ Site internet, documentation dédiée à l'offre cyclable (infra, services, etc...) -
Informations disponibles à l'Office de Tourisme sur les infrastructures, les boucles et les itinéraires cyclables		<ul style="list-style-type: none"> ○ Page du site web de l'office de tourisme dédiée ○ Courrier « de soutien » de l'OT ou contractualisation avec l'OT
Référencement en ligne des boucles et itinéraires		<ul style="list-style-type: none"> ○ Lien vers le site ou la page dédiée ○ Nom, visuel des contenus présents dans une application mobile
Existence d'une communication en une langue étrangère a minima, anglais ou		<ul style="list-style-type: none"> ○ Site internet ○ Documentation en langue étrangère

langue de proximité pour les territoires frontaliers		
Critère 7 : Assurer une cohérence des projets vélo avec les enjeux territoriaux		
Présence sur le territoire d'un point de contact, référent en capacité de suivre le projet	Descriptif à rédiger	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nom, prénom, titre, structure, missions du référent
Prise en compte des objectifs en faveur du développement de la pratique du vélo dans les politiques territoriales.		<ul style="list-style-type: none"> ○ Fiches actions vélo dans les document de planification (plan vélo, schéma directeur, masterplan tourisme, etc...), ○ Calendrier d'actions programmées, ○ Moyens humains ou financiers alloués à la thématique
Critère 8 : Organisation d'au moins un évènement annuel dédié à la pratique cyclable sur le territoire concerné		
Organisation d'au moins un évènement annuel dédié à la pratique cyclable sur le territoire concerné	Descriptif à rédiger	<ul style="list-style-type: none"> ○ Tous les éléments relatifs à l'évènement : photos, affiches, flyer, etc...

2. Critères complémentaires

a. Tableau de notation

Les critères complémentaires sont évalués en fonction du tableau de notation suivant, permettant d'obtenir une note sur 10 points.

Valorisation des objectifs	1 point	2 points	3 points
Objectif 1, mobilisation de l'écosystème : <i>3 points max</i>	Collaboration entre les acteurs publics sur les politiques tourisme et /ou le vélo <i>Par exemple, contractualisation ou échanges entre OT et services la collectivité sur la politique tourisme à vélo.</i>	Collaboration entre les acteurs publics et échanges avec les acteurs privés sur les politiques tourisme et /ou le vélo <i>Les contractualisations, les échanges entre l'OT et les collectivités sont élargis au-delà, par exemple avec une association ou club locaux.</i>	Forte collaboration entre acteurs publics et acteurs économiques pour le développement du tourisme à vélo <i>Par exemple : Instance régulière ou contractualisation sur le tourisme et/ou le vélo réunissant acteurs public et acteurs économiques locaux</i>
Objectif 2, multipratiques : <i>3 points max</i>	Objectif multipratiques affiché et projet autour d'une autre pratique que la principale <i>par exemple un pump track en projet à côté d'une offre de VTT</i>	Objectif multipratiques affiché et des réalisations autour d'une autre pratique <i>par exemple des parcours VTT à côté de la pratique de cyclotourisme</i>	Objectif multipratiques confirmé et réel : plusieurs réalisations autour de trois pratiques différentes <i>par exemple un site marqué gravel avec des propositions de vélos de descente, de pumptrack et de montée de col</i>

<p>Objectif 3, complémentarité avec les mobilités du quotidien :</p> <p><i>2 points max</i></p>	<p>Une politique en faveur mise en œuvre pour le vélo comme mobilité du quotidien (par exemple aides à l'achat, stationnement vélo à proximité des services ou mise en œuvre du SRAV, etc.)</p>	<p>Politique vélo comme mobilité du quotidien formalisée et complète par exemple plan vélo, aides à l'achat, SRAV, etc.</p>	
<p>Objectif 4, sécurisation :</p> <p><i>1 point max</i></p>	<p>Existence d'une offre de mise en sécurité des vélos, des batteries, des bagages (consigne ou autre système)</p>		
<p>Objectif 5, filière :</p> <p><i>1 point max</i></p>	<p>Développement d'actions et utilisation d'outils visant à sensibiliser ou à acculturer les acteurs économiques et les habitants au cyclisme et au tourisme à vélo. Valorisation de l'industrie et des acteurs économiques.</p>		